

Mise en ligne le 20/01/23

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le



ID : 059-200030633-20230120-DEC2023_1-AU

Décision 2023/1



Attribution du marché public passé en procédure adaptée pour la fourniture de Vélos avec et sans assistance électrique et d'équipements complémentaires pour la maison forestière (Bois l'évêque, ORS 59360) de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation a pour objet la fourniture et l'entretien de vélos avec et sans assistance électrique, d'équipements complémentaires et de mobilier vélo pour la Maison Forestière, située au lieu-dit « Bois-L'Évêque » à Ors (59360), de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le marché public est alloté en cinq lots :

- Lot n°1 : Fourniture de vélos à assistance électrique et équipements complémentaires ;
- Lot n°2 : Fourniture de vélos sans assistance électrique et équipements complémentaires ;
- Lot n°3 : Mobiliers vélo ;
- Lot n°4 : Entretien des vélos à assistance électrique ;
- Lot n°5 : Entretien des vélos sans assistance électrique.

Les plis étaient à déposer avant le 3 janvier 12h00. Quatre plis ont été reçus. Chacun des candidats a déposé une offre pour les lots n°1 et 2. Une seule offre a été déposée pour les lots n°3, 4 et 5. Un pli dit « doublon » a été écarté.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 11 janvier 2023 à 09h00 au siège communautaire afin d'analyser les plis reçus et attribuer le marché public.

Après analyse des candidatures et évaluation des offres, la Commission propose à Monsieur le Président :


- D'attribuer les lots n°1 et 2 à la société PERFORMANCE VELO ;
- De constater l'insuffisance de concurrence, une seule offre ayant été reçue pour les lots n°3, 4 et 5 et de décider de classer sans suite ces trois lots.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **D'attribuer les lots n°1 et 2 à la société PERFORMANCE VELO ;**
- **De constater l'insuffisance de concurrence, une seule offre ayant été reçue pour les lots n°3, 4 et 5 et de décider de classer sans suite ces trois lots.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 20/01/2023 Publication le 20/01/2023 Vu, Le Président – Serge SIMEON	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 20/01/2023 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.